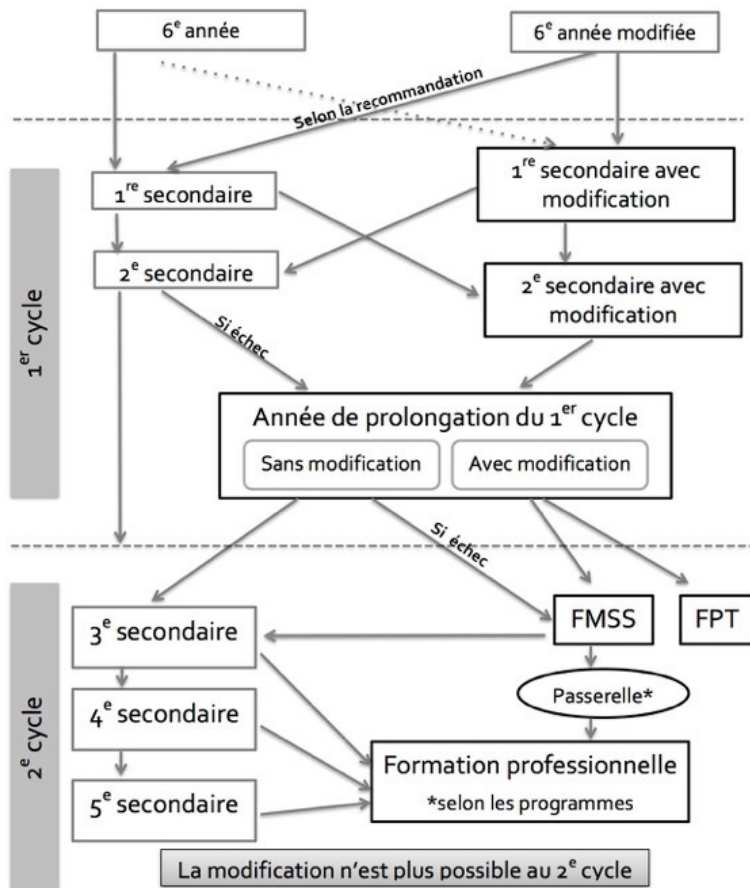


Qu'est-ce que ça change?

Si la mesure de modification des attentes persiste dans le temps, elle a un impact sur le cheminement scolaire de votre enfant. Une décision devra être prise pour la meilleure suite possible dans son cheminement. Le schéma ci-dessous montre les différentes options qui peuvent s'offrir aux différentes étapes du cheminement au secondaire.

PARCOURS SCOLAIRES POSSIBLES LORSQU'IL Y A MODIFICATION DES ATTENTES



Évaluation avec attentes modifiées



Quand le défi est trop grand, l'élève n'apprend plus.

Pour certains élèves, le défi posé par les exigences du programme peut être hors de portée.

Dans ce cas, on va modifier les attentes.

La modification :

- Est une mesure exceptionnelle et a pour but de permettre à votre enfant de progresser au meilleur de ses capacités.
- Doit avoir été décidée dans le cadre de la démarche du plan d'intervention.
- Fait partie d'une démarche au cours de laquelle des mesures d'adaptation ont d'abord été mises en place.
- Peut avoir des répercussions importantes sur le cheminement scolaire de votre enfant.

Il est important de bien la comprendre.

Si vous avez besoin de plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec l'école:

Comprendre le bulletin du secondaire avec une ou des matières dont les attentes sont modifiées

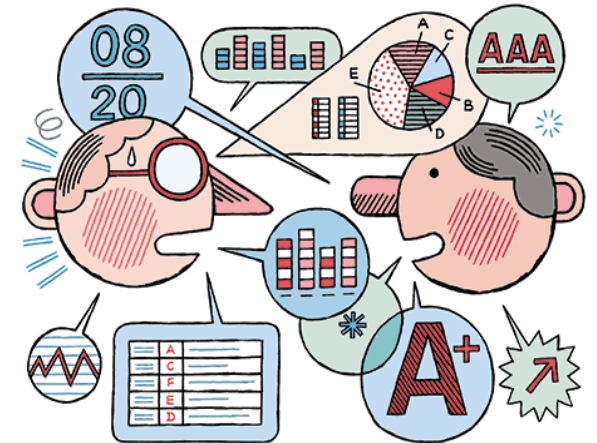


Illustration de Jochen Gerner

Comment en arrive-t-on à modifier l'évaluation

D'abord, la flexibilité

Lorsque votre enfant rencontre des difficultés, l'enseignant peut lui offrir, individuellement ou en sous-groupe, une forme de soutien ou de guidance pour favoriser sa participation aux activités de la classe.

Il est possible que cela ne suffise pas pour permettre une progression satisfaisante par rapport aux exigences du programme de formation. Une **démarche de plan d'intervention** permet alors d'identifier et de mettre en oeuvre d'autres moyens pour l'aider.

Le soutien à apporter à votre enfant qui a des besoins particuliers relève de la différenciation, soit la **flexibilité pédagogique**, les **mesures d'adaptation** ou la **modification**.

Ensuite, les mesures d'adaptation

On inscrit les mesures d'adaptation dans le plan d'intervention. Ces mesures, choisies par l'équipe du plan d'intervention, ont pour but de permettre à votre enfant de réaliser les mêmes apprentissages que les autres et d'en faire la démonstration. En ce sens, elles ne changent pas les exigences. Par exemple, si votre enfant éprouve des difficultés en écriture, on pourrait lui accorder une aide technologique pour l'aider à corriger son texte.



(Précisions sur la flexibilité. Les mesures d'adaptation et la modification, pour les élèves ayant des besoins particuliers, MELS, novembre 2014, p.2)

Puis, la modification

Modifier, c'est réduire les attentes du programme lorsqu'elles sont hors de portée pour votre enfant, et ce, malgré toutes les interventions mises en place. Votre enfant recevra le programme prévu à son âge, mais son enseignant aura des attentes différentes pour lui. Ces attentes seront choisies en fonction des capacités de votre enfant de façon à être à sa portée. C'est ce que veut dire le terme **attentes modifiées** qui apparaît au bulletin. Cette mesure n'est pas permanente. Elle ne s'applique qu'aux compétences ou aux matières pour lesquelles c'est nécessaire. Par exemple, les attentes pourraient être modifiées pour votre enfant en français, mais pas en mathématique.

Diminuer les attentes ne veut pas dire qu'on utilisera le programme d'une année antérieure, mais plutôt qu'on fera des choix au regard des critères d'évaluation.

Pourquoi la modification?

Pour aider votre enfant à progresser malgré des difficultés marquées. La modification permet d'augmenter ses chances d'apprendre. Elle

permet également de présenter des activités beaucoup plus adaptées à l'âge de votre enfant, et ce, malgré ses difficultés. La modification lui permet donc de faire les apprentissages prévus à son âge et qui sont à sa portée et, ainsi, de prendre moins de retard.

La modification est un moyen qui doit être inscrit au plan d'intervention, qui est révisé au besoin.

Qu'est-ce que je vois dans le bulletin?

Pour chaque matière dont les attentes sont modifiées, vous verrez un code cours différé. Ce code cours se terminera par « 0 » et un message vous indiquera que les attentes ont été modifiées.

Les détails de ce qui a été modifié dans les attentes du programme se trouvent au plan d'intervention.

Français, langue d'enseignement (attentes modifiées)				
Matière: 132200	Groupe 01			
Enseignant:	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Résultat final
Lire				
Écrire				
Communiquer oralement				
Résultat disciplinaire				
Les codes de matières se terminant par MO sont des matières pour lesquelles les attentes ont été modifiées. Pour ces matières, les exigences du programme lié à l'âge de votre enfant sont hors de sa portée, c'est pourquoi les attentes ont été modifiées pour une ou plusieurs compétences de cette matière. La note ne correspond pas au niveau d'attente des exigences du programme destiné à son âge mais bien aux attentes fixées pour lui.				
Commentaires:				

Que veut dire la note qui apparaît au bulletin?

La note obtenue par votre enfant tient compte des modifications qui ont été mises en place. Elle **ne représente pas** le même niveau d'attente que s'il avait un code cours ordinaire. Par exemple, s'il obtient une note de 80 % dans une matière dont les attentes sont modifiées, cela veut dire qu'il a obtenu 80 % en lien avec les attentes qui ont été fixées pour lui. Par conséquent, cela ne veut pas dire qu'il « passe ». Cela veut plutôt dire qu'il progresse en fonction des attentes fixées pour lui. C'est pourquoi vous ne verrez pas de moyenne de groupe. On ne peut plus le comparer au groupe puisque les attentes ne sont pas les mêmes pour tous les élèves.